

L'an **deux mille vingt-quatre**, le trente octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

FB  
N° 2024 - 109

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2024

**OBJET :**  
Centre de loisirs  
municipal village  
Tarifs applicables au 1<sup>er</sup>  
décembre 2024

**PRÉSENTS :** André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE.  
**Sophie REY (présente à partir du point n° 13 de l'ordre du jour)**  
**ABSENTS/EXCUSÉS :** Christophe BOURREC, Jacques ROCA.

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 12

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Nicolas HERQUÉ** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : 12  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie : Le 31/10/2024

Rapporteur : André MIR, Maire

Le centre de loisirs du village propose des inscriptions à la journée ou demi-journée sans repas sur les vacances scolaires et les mercredis.

Pour répondre aux besoins des familles, notamment les mercredis, il vous est proposé de créer un tarif demi-journée avec repas, pour permettre aux enfants d'être accueillis sur le centre de loisirs et de participer aux activités associatives communale (sportives, culturelles, autres).

Les tarifs du centre de loisirs applicables au 1<sup>er</sup> décembre prochain, compris la création de ce nouveau tarif, se décomposent ainsi qu'il suit :

Tarifs QF	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas
-400	8 €	4 €	6 €
De 401 à 800	12 €	6 €	9 €
De 801 à 1100	16 €	8 €	12 €
+ de 1101	20 €	10 €	15 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20241030-DEL-2024-109-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

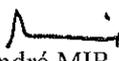
➤ D'approuver les tarifs du centre de loisirs municipal village applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, ainsi qu'il suit :

Tarifs QF	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas
-400	8 €	4 €	6 €
De 401 à 800	12 €	6 €	9 €
De 801 à 1100	16 €	8 €	12 €
+ de 1101	20 €	10 €	15 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 octobre 2024



Le Maire,  
  
André MIR